pour le retrouver étaient demeurées infructueuses.

» Cependant depuis environ trois semaines, les habitants de Westbécourt, petit village voisin, remarquaient que l'eau de leur puits communal avait un goût sucré assez prononcé. Le 7 janvier dans l'après-midi, une femme un peu plus intriguée que les autres de ce phénomène, mit la tête à l'orifice du puits pour essayer de découvrir dans le fond ; l'eau étsit assez basse, elle ne vit rien, mais elle sentit comme une exhalaison qui n'était pas du tout sucrée et qui éveilla ses soupçons ; elle en fit part à ses voisins.

» On commença immédiatement les recherches et à l'aide de crochets on ne tarda pas à remonter un cadavre en putréfaction, bouffi, méconnaissable, mais qu'on a cependant reconnu être celui de l'infortuné Courtat, par divers objets, que l'on a retrouvés dans ses poches, et qu'il avait au moment de son départ. »

Le Parcq. — Nous avons annoncé, au lendemain de la foire d'Hesdin, la disparition de M. Michel Conrquin, de Biangy-sur-Ternoise, qui n'était pas rentré chez lui le soir de cette foire, où quelques affaires l'avaient appelé.

Son cadavre vient d'être retiré de la Canche, à Anbin Saint-Vaast, par des ouvriers de la papeterie Lalligant. On a retrouvé dans ses vêtements tous ses papiers et son argent : il n'est donc pas douteux que la mort n'ait été accidentelle.

St-Pol. — Une curieuse découverte vient d'être faite au bois de Saint-Michel, près S Pol.

Par suite des dernières pluies, une dépression de terrain, qui s'était prodnite à 150 mètres environ de l'endroit où est située la fontaine et un peu au-dessous du chemin qui côtoie la Ternoise, fut aperçue, il y a quelques jours, par des ouvriers occupés près de là à couper de la futaie. Ils s'empressèrent de donner quelques coups de pioche qui les mirent en présence d'un souterrain dans lequel nos gens s'engagèrent sur une longueur de 50 à 60 mètres.

Selon toutes probabilités, ce souterrain doit être une des anciennes dépendances du château incendié par la comtesse de Hornes vers le milieu du XIIIe siècle.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 8 janvier. — Hyacinthe Devriese, rue Pouvroy, cour Boite. — Alfred Meurisse, rue Ste-Elisabeth, 37. — Marie Schamphelaere, rue du Tilleul, impasse Dugueschin, 10. — Mathilde Eloi, rue de la Barbe d'or, cour Watiel, 3. — Oliva Vanhellinghen, rue de Mouveaux, cour Sicen, 5. — Maria Vermeeren, rue Jacquart, 10. — Adèle Desharbrieux, rue de Lannoy, cour Duformont, 166. — Charles Patou, au Hutin, maisons Lestivet. — Emile Brunoel, rue du Bois, 31.

Du 9. — Zélie Duthoit, rue Bernard, 92. — Zulma Mahieu, quai de Wattrelos, 19. — Louise Demeulemeester, rue du Fort, cour Leplat, 17. — Elodie Segers, rue des Récollets, 2. — Pierre Gilman, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 23. — Charles Dnerinck, rue Bernard, cour Charlemagne, 25. — François Vankemp-n, rue des Longues Haies, cour Nollaert, 1. — Henri Notteghem, rue des Champs, 25.

Déclarations de décès du 8 janvier. — Appoine Fournier, 47 ans, ménagère, rue du Duc, cour Carpentier, 17. — Wilfrid Piloche, 63 ans, militaire retraité, décoré de la médaille militaire, rue de l'Avocat, 12. — Aimé Favrelle, 64 ans, mécanicien, rue Perrot, 22. — Stéphanie Demarez, 51 ans, sans profession, rue d'Isly, 11. — Léon Drossart, 34 ans, maçon, Grande-Rue, cour du Petit Paradis, 1. — Sophie Dubois, 63 ans, ménagère, rue des Anges, 56. — Jules Liagre, 30 ans, graisseur, quai de Leers, maisons Cauchie. — Mathilde Delcroix, 5 mois, rue Magenta, 2. — Oscar Bossut, 11 mois, rue de la Chaussée, cour Contraine, 8.

Du 9. — Albert Hatle, 1 mois, rue Vaucanson, cour Prouvost, 25. — Nestor Plennevaux, 25 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Louis Lamarque, 34 ans, chaudronnier, Hôtel-Dieu. — Masse, présenté sans vie, rue d'Alma, cour Tiberghien. — Sidonie Bockstal, 2 mois, rue Vallon, 18.

Mariages du 8. — Désiré Toillier, 35 ans, tisserand, et Palmyre Florquin, 31 ans, rattacheuse. — Auguste Beaufort, 27 ans, menuisier, et Marie Mouchon, 21 ans, servante. — Rodolphe Bourgois, 26 ans, fileur, et Clémence Cousin, 32 ans, bobineuse. — Achille Chombeau, 29 ans, fileur, et Célina Dhooge, 23 ans, piquûrière. — Auguste Dessomère, 25 ans, chineur, et Malvina Delmotte, 22 ans, soigneuse. — Edouard Duleu, 21 ans, rattacheur, et Corélie Bonckenooghe, 24 ans, rattacheuse. — Camille Cousement, 43 ans, tisserand, et Rose Vandercruyssen, 28 ans, journalière. — Achille Herbaux, 25 ans, domestique, et Marie Dekyvère, 23 ans, soigneuse. — Louis Depelchin, 60 ans, domestique, et Rosalie Decuyper, 55 ans; journalière. — Albert Porta, 21 ans, mouleur, et Marie Desplanque, 25 ans, soigneuse. — Jean Dehossechère, 38 ans, tisserand, et Eudoxie Ledure, 27 ans, journalière. — Jules Veys, 26 ans, domestique, et Joséphine Nivarlet, 27 ans, repasseuse. — Julien Vandeputte, 26 ans, tisserand, et Catherine Lihaut, 23 ans, tisseraude. — Ange Raman, 27 ans, menuisier, et Anne Vaubuyten, 31 ans, hoinesse. — Henri Bernard, 54 ans, terrassier, et Rosalie Ghys, 64 ans, ménagère.

Du 9. — Emile Picavet, 40 ans, entrepreneur, et Nelly Florin, 23 ans, sans profession. — Frédéric Wante, 37 ans, chapelier, et Mathilde Leruste, 30 ans, piquûrière. — Pierre Houzet, sans profession, et Irma Boussemart, sans profession.

Etat-civil de Tourcoing. — Naissances du 8 janvier. — Jean Cornil, chemin des Mottes. — Charles Duriez, Croix-Rouge. — Albert Deraisez, rue St-Pierre. — Achille Catteau, rue St-Jacques. — Henri Dekeyser, pont de Neuville. — Pierre Delurmyder, Phalempins. — Jean Cosaert, à la Blanche-Porte. — Marie Hellin, rue du Tilleul. — Amand Martinsse, pont de Neuville. — Gabrielle Deherripon, rue Nationale.

Décès du 7 janvier. — Julienne Aleda, 8 ans 1/2, rue Ste-Barbe.

Du 8. — Louis Dumortier, 2 ans, rue de Tournai. — Jules Aluys, 31 ans, Hôpital-Civil. — Mathilde Lobelle, 49 ans, à la gare du Nord. — Jean-Baptiste Deschamps, 65 ans, rue du Château. — Jeanne Desbecq, 1 mois, Phalempins. — Adolphine Catteau, 25 ans, issue Tiaen. — Jules Provoyeur, 1 mois, rue du Bus. — Jean-Baptiste Desmarchelier, 83 ans, rue du Haze.

Mariages du 6 janvier. — Henri Cuvelier, 28 ans, fileur, et Sidonie Brouck, 19 ans, soigneuse.

Du 8. — Charles Ladsous, 21 ans, menuisier, et Joséphine Delespaul, 24 ans, sans profession. — Jules Dubly, 33 ans, mécanicien, et Marie Screpont, 27 ans, dévideuse. — Pierre Kint, 22 ans, trieur, et Clémence Gheysen, 22 ans, sans profession. — Henri Glestens, 27 ans, menuisier, et Joséphine Freyburger, 25 ans, repasseuse. — Désiré Bouten, 27 ans, boucher, et Marie Horrez, 24 ans, journalière. — Augustin Leblanc, 42 ans, fileur, et Fidéline Houset, 31 ans, redoubleuse. — Auguste Dubus, 27 ans, employé, et Marie Florin, 24 ans, sans profession. — Benigne Franchomme, 42 ans, cordonnier, et Marie Lezy, 38 ans, sans profession. — Jules Caréain, 22 ans, rattacheur, et Hélène Carron, ouvrière en fuseaux. — Maurice Piat, 21 ans, ajusteur, et Camille Dujardin, 19 ans, mouleuse. — Aloïse Denoo, 23 ans, marchand, et Julie Dedryver, 19 ans, servante. — Alexandre Desmarets, 25 ans, rattacheur, et Louise Desnoulet, 21 ans, rattacheuse. — Edouard Roussel, 27 ans, fileur, et Eudoxie Castelain, 25 ans, rattacheuse. — Jean Suytters, 24 ans, tisserand, et Marie Destrebecq, 25 ans, soigneuse. — Henri Lepers, 26 ans, fileur, et Pélagie Derycke, 24 ans, peigneuse. — Félix Ronsset, 29 ans, magasinier, et Adèle Deperchin, 27 ans, soigneuse. — Jean Bogaerts, 20 ans, rattacheur, et Célina Délinie, 20 ans, marchande. — Louis Tanghe, 26 ans, trieur, et Hortense Vandeuberghe, 21 ans, soigneuse. — Jules Laquest, 20 ans, tisserand, et Adélaïde Deschamps, 20 ans, soigneuse. — Henri Beaucarne, 36 ans, tisserand, et Celina Ferrant, 26 ans, bobineuse. — Jean Vroman, 22 ans, rattacheur, et Pélagie Deeubre, 19 ans, rattacheuse. — Dussuthoir, 21 ans, rattacheur, et Adelphine Caloire, 23 ans, rattacheuse. — Edouard Six, 25 ans, fileur, et Philomène Malembier, 14 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dubot-Rousseau**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre-François Rousseau**, décédé à Mouveaux, le 10 janvier 1883, dans sa quatre-vingt-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 2e Classe, qui auront lieu le samedi 12 janvier 1883, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'Eglise.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le lundi 12 février, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 11 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **César-Gabriel-Joseph Gaydot**, époux de Dame **Josephine Roussel**, décédé à Roubaix, le le 17 décembre 1879, dans sa cinquante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 11 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de **Louise-Marie-Joseph Willo**, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1882. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre à domicile, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Courtrai. — Le collége Saint-Amand de Courtrai célébrera au mois d'août prochain, son cinquantenaire.

Tournai. — On n'entend absolument plus parler des disparitions que nous avons signalées les premiers, dit le *Courrier de l'Escaut*, — tout comme si ces malheureux n'avaient jamais disparu.

Y a-t-il crime ?

Y a-t-il accident ?

Voilà ce qu'il faut savoir.

Si y a crime, il faut que les coupables soient recherchés, poursuivis, punis.

Il devient de plus en plus évident que l'hypothèse d'un accident doit être écartée : le corps serait déjà retrouvé.

Tout fait croire qu'on est en présence d'un crime.

Nous supposons que la justice fait les recherches indiquées pour arriver à la découverte de la vérité, mais jusqu'ici nous ne connaissons aucun résultat.

FAITS DIVERS

Le vapeur city of Brussels. — « Le steamer était au mouillage, à 20 milles de Liverpool, à cause du brouillard, quand un autre steamer, allant de Glasgow à Lipool l'aborda et le coula bas en quelques minutes.

» Deux passagers d'entrepont (deux Italiens) et 8 hommes de l'équipage ont été noyés. Le second officier est au nombre des victimes de ce désastre, le troisième qui frappe la ligne Inman depuis 20 ans ».

— Le drame de la rue de Choiseul. — L'imagination du public est véritablement une belle chose.

Hier matin, n'est-on pas venu nous annoncer qu'on venait d'assassiner une marchande de tabac de la rue de Choiseul ?

« La victime » venait d'être portée à l'hôpital et ne passerait pas la journée ; l'assassin avait été immédiatement arrêté; il s'agissait d'une histoire d'amour, etc., etc.

Bien entendu, nous avons tout de suite couru aux renseignements.

Le drame de la rue de Choiseul, ce terrible drame dont tout le quartier parlait, se réduisait à une simple aventure de pochard.

Ledit pocbard avait été amené au poste de la rue Drouot, dans les circonstances suivantes :

Péron, c'est son nom, ayant écrit une lettre, était entré dans un bureau de tabac pour l'affranchir. On lui donna un timbre qu'il commença à humecter avec sa langue.

Tout à coup, sa figure se contracta énergiquement :

— Malheur ! dit-il, en tapant du pied, j'ai avalé ce gueux de timbre.. Donnez m'en un autre.

Et, prenant l'autre timbre, il l'appliqua d'un coup de poing furieux sur son enveloppe. Puis il retira son poing, ô surprise, il n'y avait plus aucun timbre sur sa lettre.

— S... n... d... D... ! hurla l'ivrogne, sans s'apercevoir que le timbre s'était collé sur sa main ; encore un qui est parti ! Buraliste, donnez-moi un numéro trois !

Le numéro trois eut le même sort.

Péron l'humecta du manyala côté, et le timbre, non collé, tomba à terre au moment où il sortait de la boutique. Il ne vit pas la chute, mais constata la disparition du timbre, et, exaspéré, comprenant de moins en moins, sauta à la gorge de la marchande qui appela à la garde.

Naturellement, Péron fut arrêté et c'est ici où l'histoire qui, jusqu'alors, n'était que burlesque, commence à devenir intéressante.

Interrogé, il laissa échapper quelques phrases qui firent bientôt reconnaître qui il était. On ne se trouvait pas en présence d'un assassin, mais d'un malfaiteur des plus dangereux, d'un repris de justice, qui se moquait de la police, depuis longtemps en changeant de figure et d'identité à chaque instant.

Péron, en effet, n'a pas été condamné moins de quatorze fois, tant à Paris qu'en province, sous des noms différents. D'abord, le 9 juillet 1864, sous celui de Frézier. Il s'était introduit dans l'église Saint Roch pendant la nuit, et avait tranquillement décroché un énorme tronc, qu'il emportait avec lui quand le bedeau l'arrêta. Nous le retrouvons en 1867, devant la cour d'assises. Cette fois, il avait enfoncé avec effraction la porte d'un bijoutier du Palais-Royal.

Il se fit condamner sous l'aimable pseudonyme de Joseph Cordonnet, fut envoyé à la maison centrale de Clairvaux et, un mois après, réussit à s'en échapper sous un costume de gardien, qu'il avait volé.

En 1870, Péron se trouva, on ne sait comment, sergent major dans un bataillon de francs-tireurs à Grenelle, sous le nom de Belloc, et il disparut un beau jour, en emportant la caisse de la compagnie. Sous la Commune, nouvel avatar. Il se faisait alors appeler Jules Latour, et devint capitaine de fédérés. En 1873, autre condamnation, à Orléans, à huit mois de prison pour escroquerie et port illégal de décoration.

L'arrêt le désigne alors : Henri Berthos. En 1875, il brisa d'un coup de poing la devanture de M. Martin, changeur, rue de la Paroisse, à Versailles, fut arrêté et s'enfuit du palais de justice même, après avoir jeté du tabac en poudre dans les yeux du gendarme qui le conduisait à l'instruction. Cette affaire fit grand bruit à l'époque et tous les journaux la racontèrent.

Plusieurs fois encore depuis, Péron se fit prendre pour d'autres méfaits, et toujours il réussit à cacher son identité.

Il n'avait rien trouvé de mieux que de reprendre, en dernier lieu, son véritable nom, sous lequel il n'avait jamais été condamné, et de fait, il est bien probable qu'on n'aurait pas mis la main sur lui, sans la grotesque aventure des timbres-poste.

On peut être certain que si Péron s'évade encore, il se mêlera sagement des alcools qui lui ont fait, si maladroitement, débiter son chapelet au commissaire de police qui l'a arrêté hier, et rétablir ainsi lui même son casier judiciaire.

Quant au soi-disant drame de la rue de Choiseul, nous ne doutons pas qu'il ne se trouve, ce matin, cinq ou six journaux bien informés pour raconter gravement qu'un assassinat a été commis « dans les environs du Crédit lyonnais », et pour promettre des détails dans leur numéro suivant.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Audience du mardi 9 janvier

PROCÈS DES ANARCHISTES

L'audience est toujours à peu près déserte. Le procès des anarchistes ne fait décidément pas recette.

Quand un gouvernement se mêle de procès politiques, il a bien tort de choisir l'enceinte bourgeoise et peu décorative de la police correctionnelle; parlez-nous de la Cour d'assises, et surtout de la Haute-Cour ! Mais il est dit que tout aera meaquin sous la République de M. Grévy.

Les débats sont inaugurés ce matin par une protestation des prévenus, qui se plaignent de la poigne des gardiens de la paix et de leurs façons légèrement empreintes de caporalisme. Cette protestation est conçue en termes tellement violents et menaçants que le procureur de la République s'écrie :

— Je n'admets pas que des réclamations, mêmes justifiées, soient formulées en pareil style ! Au surplus, les mesures d'ordre seront maintenues énergiquement.

Me Laguerre demande que Mmes Emile Gautier, Bordat, la princesse Kropotkine et les femmes des autres prévenus puissent communiquer avec leurs maris pendant les suspensions d'audience.

Le président répond que cela regarde le procureur, et le procureur riposte que cela regarde l'autorité administrative. C'est le triomphe de la bureaucratie ! Me Maillard proteste et très haut.

Les interrogatoires recommencent et se suivent avec la même monotonie pendant deux longues heures ; les citoyens Sala, Faure, Ricard, Hugonard, Souberville et autres illustres inconnus sont interpellés tour à tour. Laissons à l'ombre qui les enveloppe ces obscurs conscrits de l'anarchie.

Enfin, à la reprise de l'audience, le président appelle Kropotkine. (Mouvement d'attention.)

Le prince Kropotkine n'a pas plus de quarante ans. Il paraît bien davantage : les années de révolution comptent double. Ses traits ne sont certes pas sans finesse, et les magistrats de Lyon ne se trouvent pas là en face du premier venu.

Après avoir donné lecture d'une collection d'articles du *Révolté*, le journal anarchiste de Genève dont Kropotkine était l'inspirateur, le président procède à l'interrogatoire de l'agitateur russe :

« D. Depuis 1879, vous avez été le principal rédacteur du *Revolté* ? C'est vous qui administriez ce journal ?

» Kropotkine (d'un air narquois). — Je ne comprends pas très bien pourquoi un magistrat français m'interroge sur des actes commis en Suisse, et qui échappent dès lors à sa juridiction.

» Le président. — Mais si le *Révolté* n'est pas publié en France, il n'en franchit pas moins la frontière.

» Kropotkine (souriant). — Si vos agents le laissent pénétrer, c'est dire qu'ils jugent son influence assez peu pernicieuse.

» Le président. — On a trouvé chez vous un papier relatif à l'administration du *Révolté* pendant l'année 1881 ?

» Kropotkine. — Je vous répète, monsieur, que je ne vois pas du tout pourquoi vous m'interrogez sur ce qui s'est passé à Genève ; adressez-vous aux autorités helvétiques, si vous voulez des renseignements.

» Le président. — Vous êtes allé au congrès International de Londres ?

» Kropotkine. — Encore !... Je n'ai pas à dire à la justice française ce que j'ai fait en Angleterre. Cependant, je veux bien vous répondre. »

Le prince reconnaît, en effet, qu'il a été délégué au congrès de Londres par le journal le *Révolté*, et qu'il y a prononcé une aérie de discours sur l'organisation révolutionnaire.

» Je crois, dit-il, que l'étude de la technologie en général (quelle jolie façon de parler de la dynamite) est nécessaire à un peuple. Quand une partie de la nation est opprimée, elle a le droit de se révolter et de recourir aux moyens violents.

» En Russie, quand Vera Zassoulitch, qui avait tiré sur un général, fut acquittée par le jury de Saint-Pétersbourg, la France entière applaudit.

» Le président. — Je proteste, au nom de la société française, au nom du gouvernement contre une pareille allégation !

» Kropotkine. — Ce n'est pas le gouvernement qui a applaudi, c'est la nation, ce sont les Français !

» Le procureur de la République. — Je joins mes protestations indignées à celles de M. le président. Si des individus ont applaudi, en France, à l'acquittement de Vera Zassoulitch, ce sont des anarchistes...

» Kropotkine. — Monsieur le procureur, je vous trouve singulièrement oublieux des devoirs du magistrat vis-à-vis du jury. Vous devez respecter le jury russe, monsieur, il vaut bien le jury français ! »

On n'est pas plus dégagé, pas plus impertinent. Le Tribunal n'est pas trop à son aise :

« Le procureur de la République. — Ne représentiez-vous pas au congrès de Londres la fédération lyonnaise ? — R. Non. Je représentais le *Révolté*. Je vous l'ai déjà dit.

» D. N'avez-vous pas été expulsé de Suisse pour avoir assisté à ce congrès ? — R. J'ai été expulsé pour avoir protesté contre la barbarie avec laquelle ont été pendus Sophie Perowskaia et les autres nihilistes jugés à la suite de la mort d'Alexandre II.

» D. Vous êtes alors venu habiter Thonon, et là, vous êtes mis en rapport avec de nombreuses fédérations socialistes ; vous êtes allé à Lyon, à Vienne, à Saint-Etienne, pour organiser ce parti, vous avez parlé. — R. J'ai parlé dans quelques réunions familières tenues au café ; j'ai prononcé des discours révolutionnaires, mais je me suis opposé aux actes violents. »

Le président donne lecture d'une volumineuse correspondance échangée entre Kropotkine et différents comités anarchistes, et il résume la prévention en ces termes :

« Enfin, par votre attitude, vos discours, vos articles, vous avez fait acte d'affiliation à l'Internationale et prêché le renversement de tout ce qui existe ? »

Kropotkine, inaolemment :

« Pour que j'aie fait acte d'affiliation à l'Internationale, il faudrait au moins que j'y appartinsse, que je représentasse un groupe quelconque de cette association. Pourriez-vous me dire lequel?

» Le président (solennel). — Le Tribunal appréciera. »

Nous retombons dans une douce somnolence avec les interrogatoires des citoyens Trentat, Coindre, Joseph Glaizal, Bonnet, Ribert, Dupoizat.

A la fin de l'audience, un incident des plus vifs se produit :

« Bordat. — En mon nom et au nom de plusieurs de mes co-prévenus, je proteste contre les paroles que vient de prononcer ici un capitaine du 105e de ligne. Nous venons d'être l'objet d'insultes grossières de la part d'un officier de l'armée française, décoré de la Légion d'honneur, qui nous a dit, sans aucune provocation de notre part :

« — *Vas crever, vos camarades de la Commune. Si vous aviez eu affaire à moi, vous en auriez vu bien d'autres.* (Sensation.)

» Le président. — Si ces paroles ont été prononcées, elles sont regrettables. Vous avez le droit de porter plainte au Parquet.

» Bordat. — Je prends acte de vos paroles.

» Me Laguerre. — L'officier dont il a agit a fait l'apologie de l'assassinat, délit que le ministère public reproche précisément à plusieurs de mes clients.

Me de Leiris. — Il est utile que le Tribunal statue immédiatement sur cet incident.

M. le Président. — Le Tribunal connaît ses devoirs. L'incident est clos.

L'audience est levée à 6 heures, au milieu d'une profonde impression.

Albert Bataille.

DERNIERES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Mort d'un député

Paris, 10 janvier.

M. Poullot, député de la Haute-Vienne, est mort.

L'affaire des anarchistes

Lyon, 10 janvier.

Le nombre des assistants est plus considérable.

Le président dit qu'il vient de trouver sur son siége une lettre disant : « Si vous nous condamnez, prenez garde à vous ! Signé : « Vérité ».

Le président ignore si c'est une plaisanterie ou une menace véritable. Mais cela n'influencera pas la conscience du tribunal.

Les avocats disent que cette lettre est une manœuvre, et protestent en leur nom et en celui de leurs clients. L'incident est clos.

L'interrogatoire des accusés est repris.

L'enterrement civil de M. Gambetta à Nice

Marseille, 10 janvier

Le *Provincial* de Marseille publie un télégramme de M. Gambetta père, démentant qu'il veuille donner un caractère religieux aux obsèques de son fils à Nice.

L'arrivée de sir Charles Dilke

Londres, 10 janvier.

Sir Charles Dilke partira dans la soirée pour le continent, où il séjournera plusieurs semaines.

Les conférences de Louise Michel à Londres

Londres, 10 janvier.

Louise Michel a fait hier au soir une seconde conférence à Stein-way-Haal. L'assistance était peu nombreuse.

La présidence aux Etats-Unis

New-York, 10 janvier.

Le Sénat a adopté un bill sur la succession de la présidence de la République, prescrivant qu'en cas de mort, de démission ou d'incapacité du président ou du vice-président, les membres du cabinet leur succéderont selon l'ordre. Au cas où le congrès ne serait pas en session, il devra être convoqué dans les vingt jours.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Relevé hebdomadaire des ventes de laines sur la place d'Anvers, par le courtier J.-J. Melges. — Anvers, le 6 janvier 1883. — La semaine sous revue a été marquée par une demande active pour les agneaux. De l'ancienne tonte dont 750 balles ont été vendues avec une avance de pleiuement 5 cent. sur les cours des enchères.

Les provisions en agneaux commencent à diminuer, depuis la clôture de la vente publique 1.800 balles ont changé de mains et il ne reste plus que 4.300 balles.

En *laine mère* il a été fait peu de chose, 200 balles ancienne tonte ont été traitées à prix très réduits.

En *nouvelle tonte* il n'a été vendu que 18 balles Montevideo et 42 balles Buenos-Ayres.

Nos existences ce jour se composent de :

	MÈRE	NOUV.
Buenos-Ayres, ancienne toute	824 b.	3.876 b.
Montevideo, —	618 b.	500 b.
Totaux	1.441 b.	4.376 b.
		TOTAL 5.817 b.
Buenos-Ayres, nouvelle tonte	4.406 b.	9.555 b.
Montevideo, —	673 b.	1.709 b.
	5.084 b.	10.931 b.

Les importateurs de laines se sont réunis cette semaine pour fixer la date d'ouverture de la première vente publique en cette année. La décision a pris fin a été remise au 15 courant, mais dès à présent on a résolu que ces enchères ne commenceraient pas avant le 25 janvier. Une vente publique d'environ 300 balles peaux de moutons est annoncée pour le 17 janvier; elle comprendra 250 balles peaux de moutons de la Plata et 50 b. Australie.

HOUBLONS

Londres, le 9 janvier 1883.

Le marché continue à être calme et les prix restent sans variation, à l'exception des americains, qui sont côtés un peu plus élevés en conséquence d'une hausse à New-York.

Les brasseurs se plaignent beaucoup des affaires et la plupart possède encore d'assez bonnes provisions, qu'ils ne sont pas disposés à augmenter momentanément.

L'importation est très faible et n'était que de 22 balles de Rotterdam pendant la semaine passée.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 10 janvier.

Ventes 50 b. Marché soutenu.

Liverpool, 10 janvier.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 10 janvier.

New-York, 10 1/8.
Recettes 20,000 b
New-Orléans low middling 71 1/2.
Savanah » » »»»/».

Télégrammes de MM. Van der Velde, et Reinemund communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 10 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 9 janvier.

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	déc.
10.06	10.16	10.29	10.41	10.58	10.71	10.83	10.95	00 00

Ventes du jour : 93,000 balles. Marché soutenu.

Recettes du jour : 20,000 balles contre 17,000 b. en 1882 et 18,000 en 1881.

Total de la semaine : 95,000 balles contre 58,000 en 1882 et 62,000 en 1881

Sucres

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10 82	10.90	11 00	11 07	11 15	11 20	11.25	11.27	11.30

Mais

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
60 1/2	67 1/2	65 1/2	66	65	00	00	00	00

Roubaix, le 10 janvier 1883.

BOURSE LINIÈRE. — Pas de changement dans les affaires en lins de pays ; affaires peu actives en lins de Russie à livrer, prix sans changement. Peu de transactions en fils, il y a cependant plus de recherche de la part des consommateurs qui ont peu de stock. Eu toiles, les acheteurs commencent à arriver.

MARCHÉ AUX GRAINS du 10 janvier. (Cours commercial.) — Marché peu approvisionné, 350 à 400 hectolitres, cours fermes.

Farines en boulangerie de 36 à 36.50.

MARCHÉ AUX GRAINS du 10 janvier. (Cours communiqué par l'Hôtel-de-Ville.) — Hausse moyenne de 0 fr. 50 c. à l'hectolitre.

BOUSBOURG, 9 jan. — Blé blanc 20 fr., blé roux 19 fr.; Seigle 18 50; Escourgeon 11 50; Avoine 8 00; Pommes de terre 8 00; Colza d'été .. ..; Pois jaunes .. ..; Pois bleus 17 75; Fèves 15 00; Graine de lin 18 00; cameline .. .. Beurre en pièces 2 90; Œufs 17 00.

PARIS, 10 janvier. — *Huile de Colza* 10 k. fut cotée, sec. 1 0/0 : courant 84 25; février 84 50; mars-avril 84 50; 4 de mai 81 25. — *Huile de lin* : courant 58 75; février 59 50; mars-avril 59 75; 4 de mai 59 75. — *Spiritueux* 1re q. 1 h. 86 fût c. esc. 10 k. : courant 51 25; février 51 75; mars-avril 52 75; 4 de mai 54 25. — *Sucres bruts 88°* : disp. 52 50 à 52 75. — *Sucres blancs n° 3* : courant 60 10; février 60 60; mars-avril 61 50; 4 de mai 62 80. — *Sucres raffinés* : 105 .. à 107 .. — *Farines 9 marques* : courant 57 75; février 57 80; mars avril 58 ..; 4 de mars 58 25. — *Marque Corbeil* : 61 .. — *Blés* : courant 26 40; février 26 30; mars-avril 26 40; 4 de mars 26 60. — *Seigles* : courant 16 20; février 16 50; mars-avril 17 ..; 4 de mars 17 25.

LILLE, 10 jan. — Sucre indien 88 degrés cours offi. .. .. Id. n° 7 à 9 .. .. Id. en pain, 6 k. n° 1, 112 50 Sucre numéro 3 .. .. Id. indigène n° 3 .. .. 81 le hectolitre disponibles 48 .. Id. courant .. .. Id. drainé disponibles .. .. Id. fin lre qual. dispon. 48 .. Id. fin lre qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. Id. à livrer, premier .... Id. 4 janvier .. .. Id. 4 février .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain ...

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil
Colza	76 50 à ..	20 .. 56 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	88 50 ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	22 .. 23 ..	.. ..
— fourse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline.	60 ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16
Lin du pays ..	55 ..	20 .. 21 50	26 .. ..
Lin étranger. ..	54 50 ..	20 .. 21	21 .. 23 50

Cours du 10 janvier

Huile de colza. . . . . .
Huile épurée pour quinquet. . . . . .
Lin du pays . . . . . .
Lin étranger . . . . . .
Cameline. . . . . .
Chanvre . . . . . .

BERGUES, 8 jan. — Blé froment 20 42; blé roux .. ..; blé nouveau 17 26; blé prem. qualité 21 64; blé troisième qualité 18 94; seigle .. ..; orge 12 21; avoine 9 28; fèves 17 18; haricots 24 60; pois bleus 18 50; vesces .. ..; cameline .. ..; graine de lin .. ..; colza d'été .. ..; colza d'hiver .. ..; pommes de terre 9 78; fromages vieux 92 ..; henrre le k. en bloc, 1re qual. 4 .. ; 2e qual. 3 67; 3e qual. 3 40; beurre le kilo en pièce 3 50; œufs le cent 14 00; lin le kil. 1/2 1 68.

LA VILLETTE, 8 jan. — Bœufs amenés 3116, poids 318; 1re qual. 1.78; 2e qual. 1.60, 3e qual. 1.32; prix moyens 1.25 à 1.82. Vaches am. 859; p. 234 1.64 1.14 1.2 ; prix moyens 1.19 à 1.68; Taureaux am. 131, p. 38; 1.52 1.40; 1.25; prix moyens 1.15 à 1.56. Veaux am. 913, p. 90, 2.40, 2.20 2... ; prix moyens 1.90 à 2.20. Moutons am. 17449, p. 20, 2.25; 2.05; 1.85, prix moyens 1.75 à 2.25; Porcs gras am. 2169 p. 86 1.48 1.42 1.31 prix moyens 1.32 à 1.52

ORCHIES, 8 janvier. — Blé blanc 1re qual. 22 .. ; id 2 qual. 20 .. ; id. 3e qual. 18 .. ; Blé de semences .. ; Blé roux 17 .. 19 ; Seigle 12 to 13 ; Avoine 6 .. 9 .. ; Fèves 16 .. 19 .. ; Pois 15 .. ..; Scourgeon .. .. ; Orge .. .. — Graines oléagines : Colza .. ..; Graine de lin 19 .. 21 ..; Cameline 15 .. 18 .. Chénevis .. ..

ANVERS, 9 janvier. — Froments fermes, affaires actives.

Seigles fermes.

Pétrole : Tendance calme.

Disponible, 19 1/4 ; Courant, 19 1/4 ; Février, 19 1/2 ; Mars, 19 3/4; 4 derniers, 21 1/2.

Sucres : Tendance plus ferme. Dispon., 48 fr. ; février-mars, 49.37.

Cafés : Affaires calmes, mais tendance meilleure. On a vendu 280 sacs Rion ord. à bon ord. à 20 1/2 cents le 1/2 kil. acq.

ARRAS, 8 jan. — 1355 hect. Blé froment dern. p. 17.25 1755 h. Blé (fermage) 15.50; 1255 h. Blé métil 18 .. ; 14 h. Seigle 16 .. ; 2495 h. Escourgeon 8 .. ; 1470 h. Avoine 6.50; 471 h. Id. semences .... — Total : 8180 hectolit. — Graines oléagineuses et autres : 30 hect. Gillettes (terr.) p. 25.50; 36 h. Lin 16.75; .. 3 h. Colza 19 .. ; 158 h. Cameline 15.50; .. h. Vesces .... ; 6 h. Pommes de terre .. .. ; 65 h. Fèves 10.... .. h. Hivernage .... ; .. h. Pois .... ; .. h. Bizailles .... ; .. h. Oignons .... Total : 1231 hectol. — Récapitulation : Céréales 8180 h. Graines, pommes de terre et autres 1231 h. — Total général : 9411 hectolitres.

COURTRAI, 8 janv. — Froment blanc l'hect. 20 .. à 20.50; Froment roux l'hect. 18 .. à 18 50; Seigle l'hect. 17 .. à 17 50; Avoine l'hect. 11 .. à 11 50; Pommes de terre jaunes (100 kilog.) 8 .. à 9 .. ; Pommes de terre rouges .. à .. ; Beurre par 1/2 kil. 1 60 à 1 .. ; Œufs, les 25 2 .. à 2 25. — Huiles, Graines et Tourteaux : Huile de colza, les 100 kilos 76 .. à 76 25; Huile de lin, les 100 kilos 56 50 à 57 75; Graine de colza indigène et étrangère, les 100 kilos 35 50 à 36 ..; Graine de lin indigène, les 100 kilos 25 .. à 27 .. ; Tourteaux de